

# Gérer une association

**Du 14 au 18 mars 2016**

Formation organisée par Cap Berriat

Cette formation peut conduire à l'obtention du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGa). Ce certificat est validé par le suivi d'une **formation théorique d'au moins 30 heures** (la formation présentée ici), et d'une **formation pratique d'au moins 20 jours**. Le temps passé par le stagiaire dans la structure où il réalise son Service Civique pourra être validée comme « formation pratique ». La formation pratique doit avoir lieu après la formation théorique et au plus tard 6 mois après la fin de la formation théorique.

## Lieu

Cap Berriat  
5 rue Georges Jacquet  
38000 GRENOBLE

## Horaires

9h30-13h - 14h-17h30

## Nombre de participants

7 minimum - 15 maximum

## Possibilités d'hébergement

Auberge de jeunesse  
10 avenue du Grésivaudan  
38130 Echirolles  
04 76 09 33 52  
grenoble@fuaj.org  
Tarif : 22,20 € / nuit, petit-déjeuner inclus +  
carte d'adhésion obligatoire adhésion 7 €  
pour les moins de 26 ans.  
Accès : bus n°1 ou Tram A, arrêt La  
Rampe Centre Ville

## Intervenants

Olivier ANDRIQUE, Anne-Sophie  
MILLET, Danaé HOGREL,  
accompagnement à la vie associative,  
au montage de projet, à la création  
d'activité et d'emploi  
Maëva TOFFA, chargée de  
communication  
Isabelle POIROT et Dalila FIZIR,  
accompagnement à la comptabilité et  
la gestion

**Inscription : [www.savara.fr](http://www.savara.fr)**

Pour tout renseignement complémentaire :  
Anne-Sophie MILLET  
04 76 96 60 79  
[anne-sophie@cap-berriat.com](mailto:anne-sophie@cap-berriat.com)

Coordination SAUARA

## Objectifs de la formation

- Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement
- Acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer au mieux un projet associatif

## Contenu

- Principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements
- Evolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics
- Organisation et gouvernance : être capable de participer aux organes statutaires
- Compétences en matière de gestion financière : être capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative, transparente et savoir mobiliser des ressources financières
- Compétences en matière de ressources humaines associatives : être capable de prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenants dans les associations et de favoriser la participation des bénévoles
- Compétences en matière de gestion de projet associatif : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en évènement

## Méthodologie

Par des méthodes pédagogiques interactives, les participants seront mis en situation, manipuleront des outils et débattront à partir de leurs expériences et représentations du bénévolat.